

Académie : STRASBOURG

AGORA

### ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale et au corps des techniciens de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

NOM USUEL	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	SPECIALITE D'ORIGINE	SPECIALITE D'ACCUEIL
MM NISON	SANDRINE	ADJ. TEC. PRINCIPAL DE 2CL DES ETAB ENS	CLG JEAN-GEORGES REBER	SANS SPECIALITE	SANS SPECIALITE
16/06/1967	09	68160 STE MARIE AUX MINES			

Nombre total d'agents : 1

**ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

Académie : STRASBOURG

AGORA

**ACCES GRADE ATEE PIC AU CHOIX**

**Période de traitement : 01/01/2021 - 31/12/2021**


**ARRETE COLLECTIF**

Fait à STRASBOURG , le 17/06/2021

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Pour la Rectrice et par délégation

La responsable de la Division des Personnels  
d'Administration et d'Encadrement

  
Florence Mong